

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_046 : AVENANT À LA CONVENTION N° 201600874 DE 2016 POUR LE FINANCEMENT FSE DE L'OPÉRATION PROGRAMME LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PROFESSIONNEL DE L'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Odile LACAZE (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Elodie NADJAR (pouvoir à Patrice BEDIER), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 33

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

N° DEL2017_046 : AVENANT À LA CONVENTION N° 201600874 DE 2016 POUR LE FINANCEMENT FSE DE L'OPÉRATION PROGRAMME LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PROFESSIONNEL DE L'AGGLOMÉRATION

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Philippe BONNECARRERE, rapporteur,

Par délibération N° 1-5/2016 du 18 février 2016, nous avons approuvé le dossier de demande de subvention du fonds social européen (FSE) pour la coordination, animation, suivi opérationnel et suivi social accompagnement des publics en insertion 2016 du dispositif porté par l'agglomération et intitulé programme local d'accompagnement global professionnel.

Au titre de la convention signée dans ce cadre, nous avons contractualisé spécifiquement le montant de 13 070€ au titre de l'action « saisonniers insertions 2016 » ; en effet, dans ce cadre, le FSE cofinance à hauteur de 50% les salaires versés à des personnes en parcours avec le dispositif de l'agglomération et bénéficiant de contrats de remplacements saisonniers.

Au terme de cette action, le bilan financier réel est de 23 889,03€ soit un écart avec le prévisionnel de 10 819,03€. Nous sommes autorisés à déposer un avenant à la convention initiale afin d'augmenter la part FSE.

Le montant initial du FSE est de 61 073,30€. Après prise en compte du calcul forfaitaire des frais indirects au taux de 20%, le montant supplémentaire de la subvention FSE s'élève à 6 495,76€.

Je vous demande :

D'approuver l'avenant à la convention N°201600874 présenté dans le tableau suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Personnel	87 249,28 €	FSE	67 569,06 €
Fonctionnement	1 476,80 €	Contrat de ville	6 000,00 €
Liées aux participants	23 889,03 €	Autofinancement	61 569,07 €
Dépenses indirectes	22 523,02 €		
DEPENSES TOTALES	135 138,13 €	RECETTES TOTALES	135 138,13 €

D'autoriser monsieur le président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

De dire que les dépenses et recettes seront constatées au budget général de la collectivité.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 1-5/2016 du 18 février 2016,

VU le bilan financier réel de l'action « saisonniers insertion 2016 »,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention N° 201600874 présenté dans le tableau suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Personnel	87 249,28 €	FSE	67 569,06 €
Fonctionnement	1 476,80 €	Contrat de ville	6 000,00 €
Liées aux participants	23 889,03 €	Autofinancement	61 569,07 €
Dépenses indirectes	22 523,02 €		
DEPENSES TOTALES	135 138,13 €	RECETTES TOTALES	135 138,13 €

AUTORISE monsieur le président à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

DIT QUE les dépenses et recettes seront constatées au budget général de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE